L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Ville,
IMPRIMÉ PAR JÉROME BAYON.
NOUVELLE-ORLÉANS :
MERCREDI MATIN, 2 DÉCEMBRE 1835.

Trois petits enfans ont été, dit-on, trouvés gelés hier matin dans les loges du nouveau théâtre américain.

SOMMAIRE DES NOUVELLES ETRANGERES.

Les forces auxiliaires accourues au secours de la Reine et stationnées autour de Bilbao sont ainsi composées :—Infanterie anglaise de 7 à 8 mille hommes—Légion française d'Afrique, 5000 hommes—Légion portugaise 7000 hommes—Légion espagnole de 25,000 hommes.

—Une troupe de comédiens, parmi lesquels se trouve M. Gibbs, vient de partir d'Angleterre pour la Nouvelle-Orléans. "Il paraît, dit un journal anglais, que notre compatriote Caldwell a recruté dans les quatre parties du Monde trois les grands talens instrumentaux et musicaux. Nous devons donc lui décerner le titre de Roi de Comédie."

D'après les dernières décisions des conseils de guerre en Belgique, le duel est tolléré par les lois actuellement en vigueur.

—Une nouvelle secte religieuse vient de se former en Souabe. Ces fanatiques s'appellent les *Croisés* et prétendent être en communication avec des êtres surnaturels.

Continuation des nouvelles reçues d'Europe par le Sesostris, et extraites dans les journaux que nous avons reçus la veille d'hier.

Bien que nos nouvelles ne nous parviennent pas très régulièrement sous le point de vue politique, cependant nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs. Nous nous empressons donc à en donner les extraits suivans :

Les gazettes d'Angleterre représentent l'accession de Mendizabal au cabinet de la Reine comme devant produire les résultats les plus favorables à la cause constitutionnelle. Plusieurs des juntes qui s'étaient antérieurement organisées de manière à s'opposer aux mesures du premier ministre Turreno, avaient manifesté le desir d'agir de concert avec la Reine. Comme mesure de pacification pour les provinces Basques et la Navarre, des assurances avaient données que les privilèges particuliers dont elles jouissaient jusqu'alors ne leur seraient pas enlevés; cependant on craint généralement qu'il ne soit très difficile d'induire les paysans accoutumés depuis longtemps à une vie belliqueuse à revenir à leurs premières inclinations pacifiques.

Les journaux de Paris ainsi que nous l'avons annoncé vont jusqu'au 8. Une dépêche télégraphique de Bayonne annonce que l'on avait reçu à St. Sébastien la nouvelle d'une victoire obtenue par les troupes de la Reine sur celles de Don Carlos, à Vallariego. La perte des Carlistes est dit-on considérable. Las Navas qui marchait sur Madrid a renoncé à son intention première et s'est soumis au gouvernement.

La nouvelle du renvoi de l'affaire de Fieschi au printemps prochain se trouve confirmée par les gazettes françaises.

Ces mêmes gazettes annoncent que le bruit court que Louis Philippe est enclin à mettre en liberté le Prince de Polignac et ses compagnons de prison du Château de Ham. On dit également que M. de Chantelauze, un des infortunés prisonniers avait perdu la raison.

Les journaux de Portsmouth du 10, annoncent que le *Wanderer* de 18 canons, commandé par le capitaine Dilke a la mission de transporter Sir Rob à Sainte Hélène dont il vient d'être nommé le gouverneur. Le Wanderer à son retour doit toucher à Rio Janeiro pour y prendre M. Henry S. Fox, ambassadeur à cette cour et le conduire de là à New-York en qualité de ministre plénipotentiaire de la Grande Bretagne auprès du gouvernement des Etats-Unis.

La Banque d'Angleterre refuse d'escompter tout papier qui portera l'endossement reconnu des compagnies solidaires qui émettraient leurs billets sans y ajouter en addition la signature d'un négociant connu. Cette mesure paraît avoir occasionné une grande rumeur parmi les compagnies solidaires des districts manufacturiers.

On parle de l'armement d'une expédition maritime à Gênes, qui serait faite par le roi de Sardaigne et qui aurait pour but de retrancher D. Miguel en Portugal.

L'autocrate, tandis qu'il était entourée à Kalish, des honneurs et de la pompe militaires semblait avoir fermé l'oreille aux cris et aux gémissemens de l'agonisante Pologne. Il fut sourd à toutes les supplications; il fut insensible à l'affreuse condition des Polonaises; et il est avéré que l'impératrice elle même s'est montrée tout à fait opposée à toutes les applications faites au trône.

Don Carlos, dit-on, comme un nouveau Romulus a soudainement disparu de son armée : on prétend qu'il s'est rendu à Toplitz dans le but chercher à influencer la sainte-alliance en faveur de sa cause.—La fuite de ce prince est attribuée à la perte de la bataille qui s'est donnée près de St.-Sébastien.

Les nouvelles d'Alger du 27 septembre annoncent que le choléra avait entièrement disparu de cette contrée.

Les affaires prenaient en conséquence un aspect plus favorable. Les dispositions du gouverneur relativement à l'état sanitaire de la place avaient obtenu l'approbation générale. Les tribus d'Amréuano et de Zouaono demandaient instamment la paix et offraient de se soumettre.

La première pierre du monument russe qui doit être élevé sur le champ de bataille de Culm a été posée le 9 par les souverains réunis à Toplitz. Ce cérémonie eût lieu avec une pompe et une magnificence jusqu'alors inconnues. Les Empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse et le prince de Metternich occupaient le premier rang; après eux venaient les princes et les princesses du sang, tous étaient découverts.

Le congrès des souverains réunis à Toplitz avait terminé ses affaires et était sur le point de se dissoudre.

OPINION DU COURRIER DES ETATS-UNIS.

Depuis quelques jours la question de l'indemnité a été agitée de nouveau dans tous les journaux, et l'attention publique, que n'est venu distraire aucun arrivage d'Europe, s'est portée tout entière sur cette malheureuse affaire à laquelle l'ouverture prochaine du Congrès donne une importance grandie. Des versions de toutes sortes ont été publiées par les journaux indépendans, et, il faut l'avouer, avec une modération qu'on ne rencontrait pas chez eux dans les premiers momens de la discussion. Des injures, des rodomontades, et jusqu'à des pasquinades sur la pauvre figure que fera la France dans la prochaine guerre, continuent à remplir les colonnes des feuilles dévouées au gouvernement. Peut être serait-il plus prudent d'attendre l'événement pour se livrer à des inspirations de cette nature, car il serait cruel pour les confusis auteurs de ces articles et de ces productions d'une intérêsture fort peu modeste d'avoir monté leur lyre sur un ton que l'événement ne justifierait pas. Ils devraient se rappeler la réponse que fit, il y a peu de tems, à son retour d'une longue croisière, le commandant de l'une des belles frégates de l'Union; on lui disait qu'il lui serait certainement facile, en cas de guerre, d'avaler (*swallow*) avec sa frégate un soixante-quatorze français. "Ma foi, messieurs, répondit-il, si les frégates et les vaisseaux français que j'ai rencontrés depuis plusieurs années dans tous les ports du monde sont faciles à avaler, je vous assure qu'ils doivent être terriblement difficiles à digérer." Mais toutes ces présomptueuses gasconnades qui ne font qu'aigrir les esprits et créer des inimitiés, ne sont elles jamais prononcées par les officiers de la marine américaine, qui ont vu par leurs propres yeux ce que pouvait valoir l'ennemi qu'ils ont présenté dans l'avenir et qui ne respectent trop eux-mêmes pour se livrer à des fanfaronnades indignes de leurs glorieux antécédens. Nous en parlons avec confiance, parce que nous avons entendu un grand nombre d'entre eux s'expliquer à ce sujet avec une franchise honorable et toute militaire.

Suivant quelques journaux, M. Rothschild, en sa qualité de banquier du gouvernement américain, aurait déclaré des ministres français le montant de l'indemnité et il aurait été répondu qu'aucun paiement ne serait effectué avant que les explications exigées par les chambres eussent été reçues; selon d'autres, aucune demande n'aurait encore été faite par le cabinet de Washington, qui se serait contenté, jusqu'à ce moment, d'envoyer son approbation officielle à la lettre de M. Livingston. Nous ne voyons que suppositions dans tous ces rapports, et ce qui nous paraît le plus probable c'est que l'affaire en est au même point où elle se trouvait après le vote des chambres et qu'elle ne changera pas de position avant la publication du prochain message du président.

De quelle nature seront les paroles prononcées par le pouvoir exécutif? Des explications fermes, modérées et dignes en même tems, tranchant nettement à l'instant même cette pénible et trop longue discussion, ou bien de nouvelles accusations, de nouvelles menaces viendront elles mettre un obstacle presque insurmontable à un rapprochement que l'intérêt des deux nations exige si impérieusement? Malheureusement l'opinion assez générale est qu'un esprit conciliatoire ne présidera pas à la rédaction du document attendu avec tant d'impatience. Alors, nous devons l'avouer, nous ne voyons plus qu'avec inquiétude un avenir chargé d'orages et que ne saurait plus éclaircir rien hors toute la bonne volonté du gouvernement français.

Le passage suivant d'une article du United States Gazette est plein de modération et de sagesse:

"L'on Roi des Français et ses ministres sont certainement désireux de voir l'affaire du traité s'arranger à l'amiable, mais il faut qu'ils justifient leurs actes devant les chambres et devant la nation. Ils ne désirent ni n'attendent aucune explication qui puisse le mettre de mauvaise foi désagréable pour le gouvernement des Etats-Unis. Nous pensons que le Président en dans son prochain message, exprimera la conviction que le Roi des Français a agi de bonne foi, (et cela suffisant être répété deux fois) et qu'en dépit de ce sentiment premier message ait été interprété comme une menace, tandis que tout le contraire y était positivement déclaré."

Tous ceux que n'aveuglent pas des inimitiés qu'on ne peut comprendre, ou dont le langage n'est pas dicté par des intérêts de politique intérieure, comprendront que cette marche est la plus franche, la plus noble et peut-être la seule à suivre pour éviter des maux immenses qu'entraîneraient une collision. La France demande des explications et non une apologie; on nous n'a été promis ce, et avec intention, que par ceux qui cherchent, peut-être malgré que nous ignorons, à aigrir les esprits et à tirer parti d'une rupture. Une simple phrase dans le prochain message, telle que l'indique le Courrier, serait certainement acceptée par le gouvernement français et les conditions dont les exigences sont loin d'être extravagantes. Le message de Jackson pourrait facilement guérir la blessure faite par le message de 1834.

Nous ne croyons des hommes qui ne peuvent entrer à l'improviste d'une guerre, craignent un *non-intercourse* entre les deux pays. Notre opinion est que la France ne [illegible] pas, et qu'elle préférerait une guerre ouverte à un état de choses qui ferait un grand tort à ses intérêts, tout en présentant aucun chance de compensation. Quelque pacifique que soit montré jusqu'à ce moment le gouvernement de Louis Philippe, il est probable que pour cette fois il surmontera sans trop de peine d'autres craintes. Parce qu'il sait très bien qu'une guerre coûterait à la France. Une est peut-être la seule qui ne profitât d'aucun secours maritime, sans danger d'invasion, et ne prévoyait pas, dans l'intérieur, des 400,000 hommes que paraîtraient nécessaires à sa conservation, et le ferait du reproche qu'on lui a si souvent adressé de [illegible] vie à vis de l'étranger. Avec une nation dont les navires marchans couvrent toutes les mers, il pourra peut-être facilement se [illegible]. Les ministres français savent d'ailleurs que le pays qu'ils auraient à combattre est vulnérable de tous des côtés : par son immense [illegible] de côtes, à même de [illegible] par ses institutions financières, toutes [illegible] sur le crédit et dans lesquelles le désordre ne pourrait manquer de s'introduire bientôt. Tous les désastres qu'entraînerait une [illegible] ne peuvent manquer de se présenter à l'esprit [illegible] et raisonnée, qui partagent avec l'exécutif le pouvoir de déclarer, avant d'en porter à une telle extrémité, qu'ils regarderaient à deux fois, ainsi que tous ceux qui [illegible] leur bellicueuse, n'a encore à s'exercer qu'à des des journaux ou en paroles sans danger; [illegible] moment, chacun songerait à ce qu'il peut gagner ou perdre à un tel jeu, et nous ne craignons que s'il faisait, celui-là, qui peut quelques vaines menaces, insistât alors dans le sens d'une guerre [illegible] et ruineuse, perdrait bientôt toute l'influence et toute la popularité qu'auraient pu lui acquérir les services très longs et les plus honorables.

VARIETES.

Force de l'imagination sur le physique de l'homme.

Il y a quelques années, un physicien célèbre de France autour d'un excellent ouvrage sur les effets de l'imagination, voulut encore joindre l'expérience à la théorie afin d'en confirmer la solidité. A cet effet il prie le ministère de la justice de permettre qu'il prouvât ce qu'il avançait sur un criminel condamné à mort; le ministère y consentit et lui fit livrer un célèbre assassin né dans un [illegible] Notre savant va le trouver et lui dit : "Monsieur, plusieurs personnes qui s'intéressent à votre famille, ont obtenu du ministère, à force de démarches et de sollicitations, que vous ne fussiez point exposé sur un échafaud aux regards de la populace; il a donc coûté votre peine et permis que vous fussiez saigné aux quatre membres dans l'intérieur de votre prison, ce qui vous procurera une mort douce dont vous ne sentirez pas les angoisses." Le criminel se soumet à son sort, s'estimant heureux de ne point marcher au supplice, et prenant [illegible] son nom et sa famille en serment [illegible] l'appareil dans l'endroit désigné où tout [illegible] préparé d'avance; on lui bande les yeux et au signal convenu [illegible] l'avoir attaché sur une table, on le pique légèrement aux quatre membres avec la pointe d'une plume. On avait disposé aux extrémités de la table quatre petites fontaines remplies d'eau tombant doucement dans les baquets destinés à cet effet.

Le patient qui croyait que c'était son sang qui coulait s'affaiblissait par degrés, et ce qui l'entretint dans l'erreur fut la conversation à voix basse de plusieurs médecins placés exprès dans cet endroit. "Le beau sang! disait l'un, c'est dommage que cet homme soit condamné à mourir, il aurait vécu très longtems—chut! disait un médecin; puis s'approchant du physicien, il lui demandait à voix basse, mais de manière à être entendu du criminel: "combien y a-t-il de sang dans le corps humain? Vingt quatre livres; on veille déjà quinze de tirées. cet homme est maintenant sans ressources!" puis continuant la conversation, ils s'éloignaient peu à peu et parlaient plus bas. Le silence qui régnait dans cette salle, et le bruit des fontaines qui coulaient toujours, affaiblirent tellement le cerveau du pauvre patient, qu'encore qu'il fut fortement constitué, il s'éteignit peu à peu; et mourut sans avoir perdu une goutte de sang

NATATION.

Le corps humain, dans un état de santé ordinaire, avec la poitrine remplie d'air, est plus léger que l'eau.

Cette vérité opportune à publier empêcherait plus de noyade de se noyer que ne feront jamais tous les moyens préservatifs que l'on pourrait imaginer, si elle était plus généralement connue.

Le corps humain, avec la poitrine pleine d'air est plus léger que l'eau, il flotte naturellement avec environ les trois quarts de la tête hors de l'eau, et n'a pas plus de disposition à s'enfoncer qu'un morceau de bois. La seule chose qu'il y ait à faire pour vivre, et respirer, est d'être assez maître de sa volonté pour que cette partie qui reste ainsi hors de l'eau, soit le visage.

Tant de gens ne se noyent dans les cas ordinaires, que :

1°. Parce qu'ils s'imaginent qu'un mouvement continuel est nécessaire pour empêcher le corps de couler à fond, ce qui les porte à chercher généralement à s'étendre pour nager, position dans laquelle le visage est en bas, et où il faut tenir la tête entière hors de l'eau pour respirer. Mais comme on ne peut rester dans cette position, sans un mouvement continuel, on ne tarde pas à être épuisé, même quand on est bon nageur, et quand on ne l'est pas, d'inutiles efforts procurent à peine quelques respirations. Le corps qui, par un effort, s'est élevé un moment au dessus du niveau naturel, s'enfonce, d'une quantité égale quand cet effort vient à cesser; le nageur inexpérimenté croyant alors commencer à couler à fond, perd la tête, et en devient plus facilement la victime de son malheureux sort.

2. Parce qu'on craint de [illegible] en entrant par les oreilles, ou [illegible] par le nez et la bouche, et on épuise [illegible] ses forces pour l'empêcher; il fait cependant que cette ne peut pas entrer plus loin que la membrane du tympan, et par conséquent ne peut faire aucun mal. Toute personne qui sait plonger ou nager laisse sans risque ses oreilles se remplir d'eau.

3. Parce que, lorsqu'on ne sait point nager et qu'on se trouve en danger d'être noyé, on s'efforce généralement de tenir ses mains au-dessus de la surface de l'eau, s'imaginant qu'elles sont comme liées si elles restent au-dessous; mais cette tentative est très nuisible, parce que toute partie du corps qui se trouve hors de l'eau, jointe au visage qui doit nécessairement l'être, demande, pour être ainsi soutenue, un effort dont on est alors incapable.

4. Parce qu'on ne réfléchit pas que, lorsqu'un morceau de bois ou le corps humain flotte dans une position perpendiculaire, n'ayant qu'une petite partie au-dessus de la surface, dans de l'eau agitée comme en mer, toute vague en passant couvre la tête pour un moment, mais la laisse libre par intervalle. L'habile nageur cho sit ce moment pour respirer.

5. Parce qu'on ne sent pas l'importance de tenir la poitrine aussi pleine d'air que possible, ce qui produit à peu près l'effet que ferait une vessie pleine d'air attachée au cou, et sans laquelle il suffit pour tenir toute la tête hors de l'eau. Dès [illegible] poitrine est vide, le visage étant [illegible] peut bien respirer, le corps est alors [illegible] plus pesant que l'eau et s'enfonce.

J. de C.

LES GANTS DE LA MAIN GAUCHE.

Pendant le court espace de [illegible] après la paix d'Amiens de la reprise des hostilités, un officier de l'armée française, appelé en Angleterre par des affaires de famille, cherchait le moyen d'utiliser son voyage pour en diminuer les frais; on lui donna, et il accepta, le conseil d'emporter une cargaison de gants français qui, alors comme aujourd'hui, étaient fort recherchés au delà du détroit, et s'y vendaient à très haut prix.

L'officier acheta pour environ 12,000 fr. de gants, les fit soigneusement emballer, et se mit en route.

Arrivé à Douvres, [illegible] les douanières, s'il avait quelque chose à déclarer; il confessa avoir dans ses bagages un approvisionnement de gants, et offrit d'acquitter les droits. Interrogé sur la valeur de sa marchandise, et voulant, s'en tirer au meilleur marché possible, il déclara 6,000 francs, et signa sa déclaration.

Les douaniers visitèrent les bagages, et s'aperçurent que la valeur réelle des gants était au moins double de celle déclarée, ils usèrent de la faculté que leur donne la loi, et saisirent les marchandises en payant au propriétaire 6,000 fr., plus 10 pour cent de prime de bienséance.

Le pauvre officier se voyait à peu près ruiné; il était au désespoir; cependant, après de mûres réflexions et une étude approfondie des lois et usages anglais en matière de douanes, il crut avoir trouvé le moyen de se venger des douaniers anglais et de rentrer, avec bénéfice, dans son argent.

Rapportant donc ses affaires à un autre tems, il repassa promptement le détroit et revint à Calais. Sans perdre un instant, il écrivit à Grenoble, à une dame avec laquelle il avait, autrefois, entretenu des rapports affectueux, et lui fit part du projet qu'il avait conçu. Cette dame, à la tête d'une importante fabrique de gants, trouvant le projet qui lui était soumis fort exécutable, s'empressa d'expédier à Trouville une pacotille bien assortie, dont le prix s'élevait à 40,000 f.

Notre voyageur savait que, dans tous les ports de la Grande-Bretagne, le même jour, à la même heure, la douane fait vendre à l'enchère toutes les marchandises saisies; c'était là son point de départ.

Ayant fait deux parties parfaitement égales de la pacotille, il chargea l'une à un ami qui devait la faire passer par Belfaston, et se réserva l'autre, qu'il se proposait d'introduire par Douvres.

Les deux amis s'embarquèrent. Arrivés chacun à la douane, ils déclarèrent aux porteurs de gants, en leur demanda la valeur, ils répondirent 12,000 fr. Comme la première fois, avide visite, on saisit les deux pacotilles et payera 10,000 fr., plus 10 pour cent.

Vint le jour où les marchandises saisies devait être vendues à l'enchère. Les deux amis, chacun de leur côté, se rendirent au bureau de la douane, l'un à Douvres, l'autre à Belfaston; ils ne présentent, cependant avec eux qu'une [illegible] les objets mis en vente, les gants, seuls, leur paraissent bien et bien choisis. Tout-à-coup la manifestation une vive surprise. A Douvres, seul les gants sont de la main droite; à Brighton sous les gants sont de la main gauche.

Les deux bureaux de douanes agissaient isolément à trente lieues de distance: n'ayant pas examiné les paquets, ils ont certainement accepté par le gouvernement français et les conditions dont ils exigences sont loin d'être extravagantes. Le message de Jackson pourrait facilement guérir la blessure faite par le message de 1834.

Nous ne croyons des hommes qui ne peuvent entrer à l'improviste d'une guerre, craignent un *non-intercourse* entre les deux pays. Notre opinion est que la France ne [illegible] pas, et qu'elle préférerait une guerre ouverte à un état de choses qui ferait un grand tort à ses intérêts, tout en présentant aucune chance de compensation. Quelque pacifique que soit montré jusqu'à ce moment le gouvernement de Louis Philippe, il est probable que pour cette fois il surmontera sans trop de peine d'autres craintes, parce qu'il sait très bien qu'une guerre coûterait à la France. Une est peut-être la seule qui ne profitât d'aucun secours maritime, sans danger d'invasion, ne prévoyait pas, dans l'intérieur, des 400,000 hommes que paraîtraient nécessaires à sa conservation, et ne l'exposât au reproche qu'on lui a si souvent adressé de [illegible] vis à vis de l'étranger. Avec une nation dont les navires marchans couvrent toutes les mers, il pourra peut-être facilement se [illegible]. Les ministres français savent d'ailleurs que le pays qu'ils auraient à combattre est vulnérable de tous des côtés : par son immense [illegible] de côtes, à même de [illegible] par ses institutions financières, toutes [illegible] sur le crédit et dans lesquelles le désordre ne pourrait manquer de s'introduire bientôt. Tous les désastres qu'entraînerait une [illegible] ne peuvent manquer de se présenter à l'esprit [illegible] et raisonnée, qui partagent avec l'exécutif le pouvoir de déclarer, avant d'en porter à une telle extrémité, qu'ils regarderaient à deux fois, ainsi que tous ceux qui [illegible] leur bellicueuse, n'a encore à s'exercer qu'à des des journaux ou en paroles sans danger; [illegible] moment, chacun songerait à ce qu'il peut gagner ou perdre à un tel jeu, et nous ne craignons que s'il faisait, celui-là, qui peut quelques vaines menaces, insistât alors dans le sens d'une guerre [illegible] et ruineuse, perdrait bientôt toute l'influence et toute la popularité qu'auraient pu lui acquérir les services très longs et les plus honorables.

VARIETES.

Force de l'imagination sur le physique de l'homme.

Il y a quelques années, un physicien célèbre de France autour d'un excellent ouvrage sur les effets de l'imagination, voulut encore joindre l'expérience à la théorie afin d'en confirmer la solidité. A cet effet il prie le ministère de la justice de permettre qu'il prouvât ce qu'il avançait sur un criminel condamné à mort; le ministère y consentit et lui fit livrer un célèbre assassin né dans un [illegible] Notre savant va le trouver et lui dit : "Monsieur, plusieurs personnes qui s'intéressent à votre famille, ont obtenu du ministère, à force de démarches et de sollicitations, que vous ne fussiez point exposé sur un échafaud aux regards de la populace; il a donc coûté votre peine et permis que vous fussiez saigné aux quatre membres dans l'intérieur de votre prison, ce qui vous procurera une mort douce dont vous ne sentirez pas les angoisses." Le criminel se soumet à son sort, s'estimant heureux de ne point marcher au supplice, et prenant [illegible] son nom et sa famille en serment [illegible] l'appareil dans l'endroit désigné où tout [illegible] préparé d'avance; on lui bande les yeux et au signal convenu [illegible] l'avoir attaché sur une table, on le pique légèrement aux quatre membres avec la pointe d'une plume. On avait disposé aux extrémités de la table quatre petites fontaines remplies d'eau tombant doucement dans les baquets destinés à cet effet.

Le patient qui croyait que c'était son sang qui coulait s'affaiblissait par degrés, et ce qui l'entretint dans l'erreur fut la conversation à voix basse de plusieurs médecins placés exprès dans cet endroit. "Le beau sang! disait l'un, c'est dommage que cet homme soit condamné à mourir, il aurait vécu très longtems—chut! disait un médecin; puis s'approchant du physicien, il lui demandait à voix basse, mais de manière à être entendu du criminel: "combien y a-t-il de sang dans le corps humain? Vingt quatre livres; on veille déjà quinze de tirées. cet homme est maintenant sans ressources!" puis continuant la conversation, ils s'éloignaient peu à peu et parlaient plus bas. Le silence qui régnait dans cette salle, et le bruit des fontaines qui coulaient toujours, affaiblirent tellement le cerveau du pauvre patient, qu'encore qu'il fut fortement constitué, il s'éteignit peu à peu; et mourut sans avoir perdu une goutte de sang

NATATION.

Le corps humain, dans un état de santé ordinaire, avec la poitrine remplie d'air, est plus léger que l'eau.

Cette vérité opportune à publier empêcherait plus de noyade de se noyer que ne feront jamais tous les moyens préservatifs que l'on pourrait imaginer, si elle était plus généralement connue.

Le corps humain, avec la poitrine pleine d'air est plus léger que l'eau, il flotte naturellement avec environ les trois quarts de la tête hors de l'eau, et n'a pas plus de disposition à s'enfoncer qu'un morceau de bois. La seule chose qu'il y ait à faire pour vivre, et respirer, est d'être assez maître de sa volonté pour que cette partie qui reste ainsi hors de l'eau, soit le visage.

Tant de gens ne se noyent dans les cas ordinaires, que :

1°. Parce qu'ils s'imaginent qu'un mouvement continuel est nécessaire pour empêcher le corps de couler à fond, ce qui les porte à chercher généralement à s'étendre pour nager, position dans laquelle le visage est en bas, et où il faut tenir la tête entière hors de l'eau pour respirer. Mais comme on ne peut rester dans cette position, sans un mouvement continuel, on ne tarde pas à être épuisé, même quand on est bon nageur, et quand on ne l'est pas, d'inutiles efforts procurent à peine quelques respirations. Le corps qui, par un effort, s'est élevé un moment au dessus du niveau naturel, s'enfonce, d'une quantité égale quand cet effort vient à cesser; le nageur inexpérimenté croyant alors commencer à couler à fond, perd la tête, et en devient plus facilement la victime de son malheureux sort.

2. Parce qu'on craint de [illegible] en entrant par les oreilles, ou [illegible] par le nez et la bouche, et on épuise [illegible] ses forces pour l'empêcher; il fait cependant que cette ne peut pas entrer plus loin que la membrane du tympan, et par conséquent ne peut faire aucun mal. Toute personne qui sait plonger ou nager laisse sans risque ses oreilles se remplir d'eau.

3. Parce que, lorsqu'on ne sait point nager et qu'on se trouve en danger d'être noyé, on s'efforce généralement de tenir ses mains au-dessus de la surface de l'eau, s'imaginant qu'elles sont comme liées si elles restent au-dessous; mais cette tentative est très nuisible, parce que toute partie du corps qui se trouve hors de l'eau, jointe au visage qui doit nécessairement l'être, demande, pour être ainsi soutenue, un effort dont on est alors incapable.

4. Parce qu'on ne réfléchit pas que, lorsqu'un morceau de bois ou le corps humain flotte dans une position perpendiculaire, n'ayant qu'une petite partie au-dessus de la surface, dans de l'eau agitée comme en mer, toute vague en passant couvre la tête pour un moment, mais la laisse libre par intervalle. L'habile nageur cho sit ce moment pour respirer.

5. Parce qu'on ne sent pas l'importance de tenir la poitrine aussi pleine d'air que possible, ce qui produit à peu près l'effet que ferait une vessie pleine d'air attachée au cou, et sans laquelle il suffit pour tenir toute la tête hors de l'eau. Dès [illegible] poitrine est vide, le visage étant [illegible] peut bien respirer, le corps est alors [illegible] plus pesant que l'eau et s'enfonce.

J. de C.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPEDIES.

Navire Austerlitz, [illegible], Havre, Parvet & Gally.
Brick Ellsworth, Adams, Boston, Dimmock & Lafonta.
Brick James, Miller, Nassau, par Pensacola, J. W. Zacharie et Co.
Brick Orion, Card, Mobile, capitaine.
Goél. Commercial, [illegible] St. Louis, C. Shipmen.

ARRIVES.

Bateau de remorque Crampus, des passes, avec les briques Only Son et Sarah Ann Alley, et les gouilettes Trent, Robert Rowland et Passaic.
Brick Only Son, Carpenter, de Providence.
Brick Sarah Ann Alley, Dodge, des Iles Turques.
Goél. Trent, Jones, de la Mobile.
Goél. Robert Rowland, Small, de Thomaston.
Goél. Passaic, venant de la côte.
Goél. Chaco, Chace, de Saltillas.
Bat. à vapeur Ponchartrain, Williams, de Manchester.
Bat. à vapeur Walk in the Water, Glover, de Vicksburg.

LISTE DES NAVIRES EN CHARGE
Dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Pour N.-York. Nav. Arkansas, Dennis, 1er. déc.
Navire Nashville, Rathbourne, 14 déc.
Nav. Vicksburg, Woodhouse.
Nav. Shakespeare, Colline, 7 décemb.
Nav. Mississipi, Robinson, sejourd'hui
Brick Roanoke, Hatch, sous peu.
Pour Philadelphie. Nav. John Sargeant, Vandyke, demain
Navire Ohio, Gaggin.
Brick Wm. Henry, Morrell, demain.
Nav. Chevalier-Price, Mathieu, 5 déc.
Navire Forum, Leach.
Pour Boston. Goél. Chine, Hunter, incertain.
Pour Baltimore. Goél. Milenking, O'Grady, incert.
Pour Newport. Nav. Chapman, Thompson, sous peu.
Pour Charleston. Goél. Sea-Bird, Mayberry, sous peu.
Pour La Mobile. Goélette Ada, Love.
Pour Apalachicola. Brick Emerzy, Wilcox.
Goélette Water-Witch, Mans m.
Pour Liverpool. Nav. Acis, Hollis, incertain.
Navire Wm. Herdman, Gilmoyer.
Navire Tuscaloosa, Meaucy.
Nav. Abbotsford, Mitchell, incert.
Nav. Byron, Ackerman, incertain.
Nav. Corinthia, Hill, incertain.
Nav. David Cannon, Broadfort, inc.
Nav. Elizabeth, Airey, 4 décembre
Nav. Grolier, Page, incertain.
Nav. Margaret-Johnson, Jackson.
Nav. Suffolk, Fish, 5 décembre.
Nav. Southerner, Glover, incertain.
Nav. Star, Glover, incertain.
Pour Cheapside. Nav. Jane, Ratchis.
Pour Port-Glasgow. Brick Vernon, Merrell, cette sem.
Pour Bordeaux. Navire Bellonna, Dufour, sous peu.
Brick Globe, Churchill, 1er. déc.
Pour le Havre. Navire Congress, Hasty.
Nav. Missouri, Hyven, cette semaine.
Navire Platina, Rosworth.
Navire Ferdonne, Ingersoll.
Navire Eolem, Desrebecho, 5 déc.
Barque Ernest, Hignard, sous peu.
Nav. Cécilia, Angaud, 7 décembre.
Navire Jeanne France, Fabre.
Pour Nantes. Navire Edwin, Wilson.
Navire Hyde-Park, Snow.
Pour Marseilles. Brick Durango, Ryon, aujourd'hui.
Pour Trieste. Goél. Santiago, Leutner, sous peu.
Pour Brazoria. Goél. Pearl, Chester, demain.
Goél. John M. Bandell, Dickinson.
Brick Iris, Hornsnes, cette semai.
Brick Emilio, Garcia (en réparat.)
Goélette Conception, Punch.
Pour Matamoras. Kosciusko, Baron, cette semaine
Goél. Bonita, Bonteuis, sous peu.
Pour Campêche. Goél. Anna-Maria, Gomez, aujour.
Goélette Amarica, Lewis.
Goélette Iris, Hernandez.
Pour Vera-Cruz. Brick Evoline, Jackson, sous peu.
Brick Feniz, Mina, incertain.
Pour Tabasco. Brick Alexandria, Evans.
Brick Oregon, Caldwell.
Pour Tampico. Goélette Rosalie, Zaravoza.
Pour St-Yago de C. Brick Mar-Flower, Brown, incert.
Pour Kington (J.)

DERNIERES DATES.

New-York	16 oct.	Boston	14 nov.
Philadelphie	13 „	Baltimore	18 „
Charleston	24 „	Washington	17 „
Paris	6 déc.	Liverpool	8 oct.
Havre	9 „	Londres	10 „

Mairie de la Nlle. Orléans—Avis est donné qu'il a été déposé au poste de l'hôtel de ville, deux caisses, une malle, un carton, un panier et quatre barils; les propriétaires de ces objets sont priés de venir les reclamer, en prouvant leur propriété et payant les frais du présent avis.
2 déc JN. CULBERTSON, maire par in erim.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.—Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville, la forme des différentes halles de la ville et celle des piroguers, ainsi que la location des magasins de la corporation seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, lundi 7 de cembre courant, à deux heures après-midi, au bureau de ville.
13 nov JN. CULBERTSON, maire protem pore.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de 671 par barril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers tonneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 30 novembre courant, 27 onces de pain pour un rescalin. Les pains de trois pains pour un rescalin doivent peser 25 pour cent en sus. Le 30 nov 1835.
JOHN CULBERTSON,
30 nov Gardien des fonctions de maire.

LES actionnaires de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sont notifiés que le quatrième versement de 025 par chaque action, sera payable à la banque lundi prochain 7 du courant.
2 déc JOSEPH SAUL, caissier.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.—Cette institution achètera des billets sterlings ou des traites sur le nord, et tirera à vue ou après date, elle achètera aussi des traites sur l'ouest pourvu que les billets soient payables dans quatre mois.
2 déc JOSEPH SAUL, caissier.

Banque de Carrollton.—Traites sur Londres et Paris, achetées et se vendant par cette institution.
JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS.—Est donné au public qu'un billet tiré en faveur de Edward Fletcher, et endossé par M. B. Bozant, de la somme de 954 et 50 cents, ne sera pas payé à cause de manque d'égards.
2 déc—2 BOZANT.

JAMES COLLES & Co.—On prend ce jour en société M. J. B. Nelson.—Les affaires seront conduites sous la même raison.
2 déc—1

Marchandises sèches.—WHITE & Co. no. 20 rue de la Douane, offrent à vendre : 16 caisses coton Allemand ; 6 dito de toile à chemises ; 3 dito indiennes à la Jacquard ; 1 dito cambrics ; 1 dito chals de soie ; 1 dito de crêpes ; 6 dito cols assortis ; 1 dito colliers de chemises, nuss, 10 caisses de chapeaux de castor et de soie ; 2 dito bonnets d'enfans de camelot et de draps.
2 déc

Graines—100 frequins de graines en feuilles, à vendre par PERKS & HALL,
2 déc no. 2 Levée de devant.

Huîtres—Huîtres marinées à vendre par PERKS & HALL,
2 déc no. 2, Levée de devant.

Maquereaux.—60 barril de maquereaux no. 3, à vendre par PERKS & HALL,
2 déc no. 2, Levée de devant.

AVIS.—M. GORRANT a l'honneur de prévenir MM. les habitans de cette ville qu'il a ouvert son magasin de modes et nouveautés, rue Royale entre St-Pierre et Toulouse. 27 nov—5

36 BALLES indiennes de goût de différents genres, 4 balles dito à meuble, 4 dito draps, 5 dito toile à drap de Hollande 4-4 et 5-4, 3 caisses rebecellos, 1 dito cotelines, 100 douzaines mouchoirs soie façonnés. Le tout ayant droit au drawback, et propre à la consommation locale ainsi qu'aucelle du Mexique, reçu dernièrement et à vendre par
THEO. NICOLET & Co.
27 nov no. 26, rue Bienville.

Farine de Barrelle et [illegible] de froment—60 quarts de barrils de farine fraiche, en débarquement et à vendre par Wm. BRYAN,
27 nov Vieille-Levée, no. 36.

Sucre de la Havane—100 caisses de sucre blanc, 40 dito de brun, à vendre par
27 nov C. WORSLEY.

Champagne Cabinet Sillery [illegible] à la mode.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Mississippi, un grand assortiment de champagne cabinet à forme basse de la meilleure qualité, qu'ils offrent à vendre à leur magasin, no. 10, rue de Chartres.
JAS. EVANS & Co.

MADEMOISELLE BEAUVALET a l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'elle vient de ouvrir son magasin de MODES rue Royale No. 80, à côté de M. Roger, coiffeur, où elle tiendra constamment à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, un assortiment complet des articles concernant son état. 25 nov—3

HENO & WATERMAN ayant pris M. J. F. GOMEZ en société,